

Le Mag

de la CdC

N° 3

SEPTEMBRE 2018

Communauté de Communes des Sources de l'Orne



UN PROGRAMME ÉNERGÉTIQUE

OPAH, ÉCLAIRAGE PUBLIC, ÉNERGIES RENOUVELABLES...

 Le traitement des déchets

 Un futur parc touristique d'immersion à Chailloué

 Morgane Fournier, à la conquête du désert



Sources de l'Orne
communauté de communes

Edito

Les questions énergétiques nous concernent tous, entre vous, particuliers qui recevez une facture d'énergie qui peut facilement exploser si le logement est un peu vétuste, et nous, qui devons gérer au mieux les dépenses d'exploitation des voiries et des équipements tout en apportant le service public que les habitants sont en droit d'attendre.

A ce propos notre dossier trimestriel vous informera des projets et avancées de la CdC.

Des éclaircissements sont également à trouver concernant la nouvelle taxe d'enlèvement des ordures ménagères où une uniformisation de la fiscalité était devenue obligatoire, en lien avec la compétence environnement.

Enfin, s'il est un projet qui a fait parler de lui ces derniers mois, c'est bien le parc Rustik en cours d'implantation à Chailloué, avec son concert de rumeurs et d'extrapolations ! Son créateur Julien Prévost fera un point sur l'avancée de son projet.

On a récemment beaucoup jaser sur le fonds de concours des communes après un rapport de la cours de comptes : il est temps maintenant de revenir à la réalité des choses et d'exposer à nouveau le bien fondé de ce dispositif, validé une nouvelle fois par l'ensemble du conseil communautaire moins une voix, mais par la totalité des maires de la CdC.

Bonne lecture à tous.

Jean-Pierre Fontaine, Président de la Communauté de Communes des Sources de l'Orne

Sommaire

- **En bref ...**
- **Dossier** : Un programme énergétique vers plus d'économies
- **Fonds de concours des communes** : des précisions
- **Focus** : Le traitement des déchets
- **Initiatives** : Rustik : un futur parc touristique d'immersion
- **Gens d'ici** : Morgane Fournier, à la conquête du désert

Magazine publié par la Communauté de Communes des Sources de l'Orne, 2 rue Loutreuil, 61500 Sées - Service communication : communication@cc-sourcesdelorne.fr • Directeur de la publication : Jean-Pierre Fontaine • Rédaction : David Sabre, Julie Gripon, Florence Pasquier, Gwladys Marie, Jean-Pierre Fontaine, Camille Roullier, Patrick Tronchot • Crédits photos : CdC SO, PXhere • Maquette/mise en page : David Sabre • Impression : Imprimerie Bêmo graphic 02 33 82 83 84 • Dépôt légal : Septembre 2018 • ISSN 1950-1072 • Tirage : 6700 exemplaires •

Reproduction, même partielle, interdite • Ne peut être vendu.



C'est ici ...

Couleurs d'été à la communauté de communes !



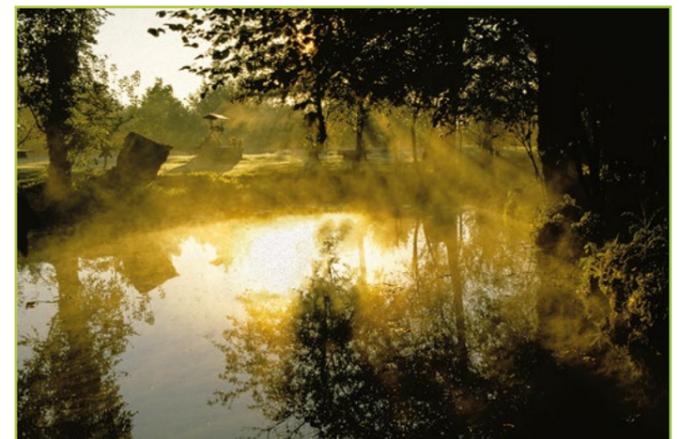
Le calme des pâturages en contrebas de Chailloué



Après l'orage, sur Saint-Laurent



Horizon de tournesols à la sortie d'Aunou-sur-Orne



Ambiance romantique aux sources de l'Orne la brume filtrant le soleil matinal
(photo prise par M. Didier Delattre)



Soleil levant sur les clochers de Sées



Les premières moissons sur la crête de Saint-Clair



Un premier marché du terroir

Succès pour le premier marché du terroir et de l'artisanat d'art organisé par l'office de tourisme place des anciennes halles. Les badauds sont venus nombreux pour découvrir et faire des emplettes auprès de la douzaine de producteurs présents. Entre autres produits, fromages, bières et cidres, glaces, légumes bio ou même plantes comestibles étaient à l'honneur.

Dans le bâtiment rénové des halles s'exposaient les artisans d'art jamais avares d'explications sur leur savoir-faire, ainsi que l'exposition photo de Patrice Olivier consacrée aux producteurs en circuits courts.



Journée de sensibilisation autour du développement durable

Dans le cadre de la semaine du développement durable, différents ateliers autour d'une sensibilisation aux gestes éco-responsables étaient proposés : « comment faire des économies d'énergie à la maison ? » ou « je fabrique moi-même mes produits ménagers », en lien avec la protection de la ressource en eau potable.

En soirée, les participants ont pris part à une table ronde sur la question de la transition énergétique sur le territoire, avec un quiz et des vidéos sur les préjugés qui entourent cette question. Jean-Pierre Fontaine Président de l'intercommunalité, a ensuite détaillé les projets en cours, suivi par un échange avec l'assemblée.



Sées : Petite Cité de Caractère !

Le concept des Petites Cités de Caractère est né au milieu des années 70 pour valoriser des communes atypiques, à la fois rurales par leur implantation, et urbaines par leur histoire et leur patrimoine.

C'est une marque reposant sur une charte de qualité qui édicte des engagements en faveur de la sauvegarde et de l'entretien du patrimoine communal, ainsi que de la mise en valeur, de l'animation et de la promotion auprès des habitants et des visiteurs.

Le dossier de la ville de Sées a ainsi été examiné en commission au printemps, pour rendre une décision favorable le 18 mai dernier. Une excellente nouvelle pour le dynamisme touristique de toute la CdC, sachant que les labels reconnus sont gage d'attractivité.



Travaux de sécurisation

Durant plusieurs semaines, rue de la République, la réfection des plateaux de ralentissement a nécessité une déviation pour rejoindre le centre. Plus précisément entre la place Saint-Pierre et l'hôpital, et au carrefour de la rue du cheval blanc.

Le dispositif se devait d'être remis en état après les nombreux passages de véhicules qui l'avaient progressivement endommagé.

Les équipes de l'entreprise Toffolutti se sont relayées durant juillet et août pour un coût pour la CdC d'environ 12 000 €.



Des animations de l'été new look

L'office de tourisme a chamboulé des habitudes en proposant « les balades de l'été » sur plusieurs communes de la CdC : Essay, Sées, Le Cercueil, Neauphe-sous-Essai ou Mortrée avec des thématiques nouvelles : rando accompagnée par des ânes, en musique... ou apéro-visite !

« Les jeudis des enfants » ont été créés à l'intention des plus jeunes, pour une approche ludique de la découverte des plantes sauvages comestibles, d'initiation à la teinture végétale, ou sur une visite des rues de Sées. Un petit moment de dégustation et de rafraîchissement avec des produits uniquement locaux (jus de pomme, cidre, terrines ou fromages) clôturait ces activités.

Face à l'engouement, certaines pourront être reconduites l'été prochain. Les participants se sont en tout cas montrés ravis de l'initiative et du moment passé.



Les étudiants enquêtent...

La collectivité menant de front plusieurs projets structurants en matière d'énergies renouvelables pour le territoire, l'Institut Régional du Développement Durable (l'IRD2) a proposé de travailler avec des étudiants de l'IUT d'Alençon et de Sciences Politiques - Caen, sur la perception qu'ont ses habitants de leur territoire, des énergies renouvelables, mais aussi de leur volonté de partager leur expertise d'usage via la participation citoyenne. Ainsi, du mois de septembre 2018 au mois d'avril 2019, les étudiants mèneront une enquête sur le terrain en rencontrant les habitants, les acteurs associatifs, les élus, etc. et présenteront leurs résultats devant le Conseil Communautaire.

Soyez prêts à donner votre avis !



Crue du 12 juin et travaux de réduction du risque d'inondation

La crue du 12 juin dernier n'a pas été sans nous rappeler la vulnérabilité de notre territoire face au risque d'inondation.

Les relevés du technicien rivières et bassins versants ont montré qu'il n'y avait qu'une probabilité sur cent qu'elle se produise dans l'année, cet événement dépassant même la crue historique de décembre 1999.

Les coûts de réparation s'élevant à environ 40 000 € à la charge de la CdC devraient être couverts par un arrêté de catastrophe naturelle.

Néanmoins, les travaux visant à réduire le risque sur certains hameaux de Mortrée et de Belfonds ont démarré fin août et s'étaleront tout l'automne, pour un montant de 380 000 €, avec le soutien financier de l'État, de la Région et du Département.



Effacement des réseaux aériens

Le TE61 a procédé à l'effacement de réseaux aériens électriques et télécom à Mortrée sur la route d'Ecouves et rue des murs d'Ô. La communauté de commune a profité de cette opportunité pour faire réaliser conjointement l'effacement des réseaux aériens d'éclairage public en remplaçant en même temps le matériel obsolète par du matériel plus esthétique et moins énergivore.

Les mâts et lanternes sont harmonisés avec ceux déjà installés route de Blanchelande mais équipés en LEDs pour un gain d'énergie.

À noter que le fait de réaliser les travaux en collaboration avec le TE61 permet de faire de substantielles économies à la collectivité.

PROGRAMME ÉNERGÉTIQUE : Vers toujours plus d'économies

Les ambitions de la communauté de communes en vue d'un programme global de transition énergétique ont déjà été évoquées dans ces pages : l'éolien ou le photovoltaïque sont une chose, mais au quotidien, des actions sont et vont être mises en œuvre afin de réduire toujours plus la facture.

Pour mémoire, le projet éolien a cette particularité de se vouloir participatif non seulement dans le cadre de la collectivité mais aussi en **co-développement ouvert à la participation citoyenne**.

Il se veut aussi novateur par le fait que la collectivité, dès la signature du contrat, soit associée à toutes les phases de la réalisation : développement, construction, production, maintenance.

Ceci devra nous permettre **à terme de parvenir à une autonomie énergétique en électricité**, largement atteignable en combinaison avec l'énergie produite par la centrale photovoltaïque en début de production sur la commune du Château-d'Almenêches.

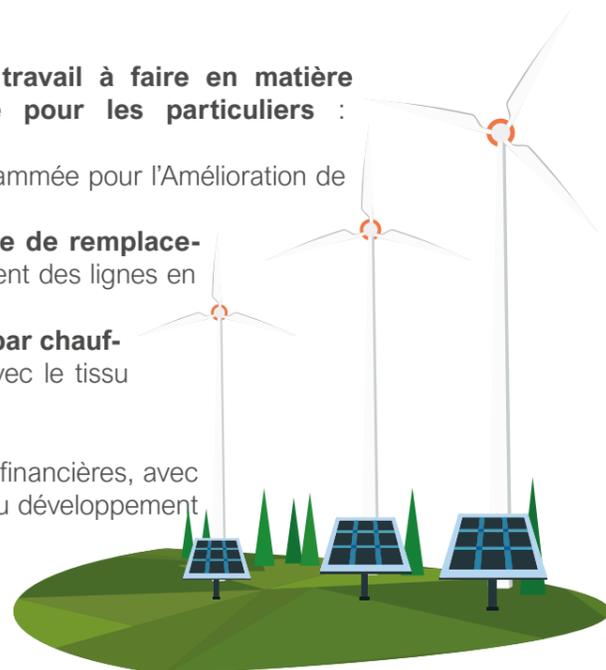
Ces projets se construisent néanmoins sans occulter **le travail à faire en matière d'économie d'énergie, tant pour la collectivité que pour les particuliers :**

Cela doit être **un des objectifs de l'OPAH** (Opération Programmée pour l'Amélioration de l'Habitat), qui s'ouvre précisément cet automne.

Contribue également à ce travail d'économies le **programme de remplacement de l'éclairage public en LED**, parallèle à l'enfouissement des lignes en aérien.

Enfin, l'**extension prévue du mode de chauffage collectif par chaufferies bois**, modèle énergétique peu coûteux et cohérent avec le tissu économique de notre région.

Ils sont à nos yeux synonymes de retombées ou d'économies financières, avec cette volonté de pas être spectateur mais de devenir acteur du développement économique et durable de notre territoire.



Programme OPAH : et si vous ne laissiez plus le froid entrer chez vous ?

L'OPAH est un programme de l'ANAH (Agence Nationale d'Amélioration de l'Habitat) permettant d'améliorer ou de rénover du bâti résidentiel privé et ancien.

Sous condition de ressources, les propriétaires occupants ou bailleurs pourront bénéficier d'une aide financière. Ces aides pécuniaires sont conditionnées par différents objectifs à atteindre : améliorer la performance énergétique du logement, le rendre accessible aux personnes à mobilité réduite, lutter contre la vacance, rénover des logements insalubres...

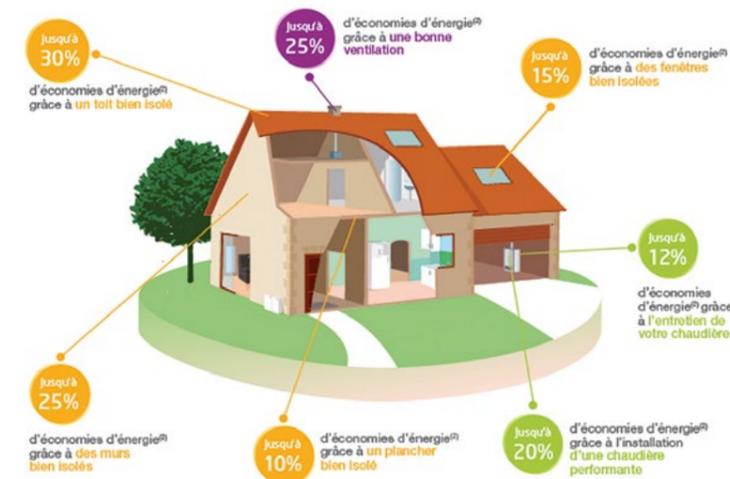
L'opérateur chargé de l'OPAH a été validé par la commission d'attribution, il s'agira du bureau d'études CDHAT.

Ses missions seront de **communiquer** autour du dispositif, **diagnostiquer** les travaux, monter les dossiers et **accompagner les propriétaires** tout au long de la démarche.

L'opération est prévue pour trois ans.

Les enjeux de l'opération :

- Lutter contre l'habitat indigne et dégradé
- Lutter contre la précarité énergétique
- Lutter contre la vacance du logement dans les centre-bourgs
- Adapter les logements aux personnes à mobilité réduite afin de favoriser le maintien à domicile



* chiffres indicatifs selon la construction

Concrètement le CDHAT ouvrira des **permanences deux fois par mois en alternance sur Sées et Mortrée.**

Les propriétaires intéressés pourront retirer un dossier, demander conseil ou diagnostic de leur logement. Cependant, des conditions sont préalables à l'éventuelle obtention d'une aide, dont le revenu fiscal de référence, un bâti existant depuis 10 ans au moins ; il ne faudra pas non plus avoir débuté de travaux avant l'aval de l'opérateur. **La communication débutera courant septembre, soyez donc vigilants aux affichages !**

Un plan de financement de 1 315 000 € sur 3 ans :
ANAH, Communauté de communes, Conseil Départemental de l'Orne, mettront la main à la poche pour financer la mise en place du programme OPAH, sous la forme d'aides aux travaux ou en ingénierie.



Un programme de remplacement des luminaires d'éclairage public

Vétustes, énergivores et peu performants, les luminaires publics de nos campagnes ont fait leur temps, en s'opacifiant avec les années ou en éclairant parfois davantage les étoiles que la voirie... Il était temps de passer progressivement à une génération de luminaires contemporains.



éclairages anciens à Mortrée



nouveaux éclairages à Essay



8 communes se voient concernées par ce programme : Almenêches, Bursard, Chailloué, Essay, La Chapelle-près-Sées, Mortrée, Sées et Saint-Gervais-du-Perron.

A ce jour 35% du remplacement a été réalisé. Le montant des travaux s'élève à près de 92 000 € pour 238 points (financement CdC et aides d'État).

Pour information, il y a sur la communauté de communes 1990 points lumineux à surveiller et entretenir.

Les luminaires LED ont l'avantage d'être moins gourmands en énergie, d'avoir une durée de vie plus longue

et d'être plus efficaces en terme de visibilité sur la voirie et donc en terme de sécurité.

Qui plus est, la communauté de communes essaye de profiter au mieux des travaux d'effacement des réseaux aériens par TE61 et des tranchées creusées pour réaliser conjointement ces travaux de remplacement de lignes, minimisant ainsi les coûts.

Les chaufferies bois : un système économique et écologique

Aujourd'hui, **trois chaufferies sont opérationnelles sur notre territoire** : à la salle des fêtes de Surdon (Macé), à l'école d'Almenêches, ainsi qu'à la MARPA de Mortrée, où une extension du réseau de chauffage de cette dernière est étudiée pour intégrer l'école avoisinante. Le futur pôle de santé à Sées prévoit également un réseau thermique du même type.

Le combustible bois est le moins cher après le soleil !

C'est une ressource renouvelable (donc taxée à 5,5 % de TVA et non 21 % pour le gaz), dont les variations de prix sont plus stable en comparaison des fluctuations importantes des énergies fossiles, gaz ou fioul.



Côté avantages environnementaux, le bilan carbone du bois énergie est très faible (la distance d'approvisionnement ne doit pas dépasser 100 km). C'est donner une valeur économique à un produit qui, sinon, représenterait un « déchet de chantier forestier ». Cela **profite ainsi à la filière bois locale**.

En valorisant ces produits, le propriétaire forestier rentabilise mieux son chantier et peut ainsi financer plus facilement ses travaux d'entretien de parcelles ou de replantation. Développer des chaufferies au bois c'est donc contribuer à un meilleur entretien de la forêt, et **faciliter une gestion plus dynamique et durable des forêts françaises**.

C'est également par ce biais un vecteur de **création d'emplois locaux non délocalisables**.

Le fonds de concours des communes

Pour faire suite à une remarque de la Chambre Régionale des Comptes lors du contrôle des comptes de la Ville de Sées remettant en cause la pertinence des fonds de concours, il nous semble nécessaire d'apporter quelques précisions à ce sujet.

Les fonds de concours sont autorisés et encadrés par le Code Général des Collectivités Territoriales dans son article L5214-16 V, et c'est dans ce cadre-là et sans en déroger que nous avons toujours opéré.

C'est lors de la fusion des Communautés de Communes du Pays de Sées, du Pays de Mortrée et du Pays d'Essay qu'ont été mis en place les fonds de concours. Il doit être précisé que ceux-ci portent exclusivement sur les travaux d'investissement de voirie et d'éclairage public. **Le choix de mettre en place ces fonds de concours permettait de maintenir un rythme d'investissement soutenu, sans augmenter les impôts.**

C'est ce qui nous a permis depuis 2013 de **réaliser un nombre important d'aménagements** dans les communes de Almenêches, Aunou-sur-Orne, La Bellière, Bursard, Chailloué, La Chapelle-près-Sées, Essay, La Ferrière-Béchet, Francheville, Macé, Mortrée, Neauphe-sous-Essai, Saint Gervais du Perron, Saint Hilaire la Gérard, Sées et Tanville.

Concrètement de quoi s'agit-il ?

Prenons un exemple :

Pour un investissement de 300 000 € TTC sur une commune, la participation s'applique à ladite commune bénéficiaire de l'investissement de la façon suivante : 50 % du reste à charge une fois déduits le montant du FCTVA¹ et les subventions éventuelles.

Montant travaux TTC	FCTVA	Montant FCTVA déduit	Montant subvention	Montant résiduel	Part CdC	Fonds de concours Commune
	16,404 %		40 % du HT		50 %	50 %
300 000 €	49 212 €	250 788 €	100 000 €	150 788 €	75 394 €	75 394 €

Lors de sa réunion du 19 juillet 2018, le Conseil Communautaire a voulu réaffirmer ce choix politique conforme à la Loi : le vote a été sans appel, à l'unanimité moins une voix.

¹ FCTVA : Le Fonds de Compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée est une dotation versée aux collectivités locales et à leurs groupements destinée à assurer une compensation, à un taux forfaitaire de la TVA dont elles s'acquittent pour leurs dépenses d'investissement.



Exemples de travaux d'aménagements réalisés en 2016 :

- 1 : Rue d'Argentré à Sées
- 2 : Rue de la Mairie à Saint-Gervais-du-Perron
- 3 : Rue Sainte-Honorine à Chailloué

FOCUS

Le traitement des déchets

Plusieurs aspects sont à prendre en compte dans la préservation de l'environnement, cœur de la politique communautaire : la gestion des déchets par le biais des déchetteries et la prochaine mise en place de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) harmonisée en est un d'importance.

Le fonctionnement du service d'enlèvement des ordures ménagères :

La collecte des déchets est réalisée et organisée par un syndicat de ramassage et traitement des ordures ménagères, qui s'occupe également de la valorisation des déchets collectés. Sur le territoire de la Communauté de Communes deux syndicats en sont chargés, à Argentan et Le Merlerault.

Le service comprend deux volets :

- collecte, transport enfouissement des non-recyclables, collecte et traitement des recyclables
- déchetteries : collecte, transport et recyclage

Ces syndicats facturent la Communauté de Communes en fonction du coût de leur prestation, et la CdC se charge de collecter auprès des administrés les recettes pour financer ce coût.

Un historique différent selon les communes

Les Communautés de Communes des Pays de Mortrée, de Sées et d'Essay ont fusionné au 1^{er} janvier 2013. Deux systèmes différents de financement du service de collecte des ordures ménagères ont alors cohabité : la **redevance d'enlèvement des ordures ménagères** et la **taxe d'enlèvement des ordures ménagères**, avec des coûts différents en fonction des zones.

La Communauté de Communes des Sources de l'Orne a néanmoins eu pour obligation légale d'harmoniser le tout en un seul système au 15 octobre 2017.

Le choix de la T.E.O.M.

Lors de la réunion de Conseil Communautaire du 12 octobre 2017, devant la complexité de la mise en application la CdC a décidé d'**abandonner le mode de paiement dit à la redevance**, et de voter l'**application sur l'ensemble du territoire de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (T.E.O.M.)**.

La taxe d'enlèvement d'ordures ménagères était déjà appliquée jusqu'en 2017 aux trois-quarts de la population du territoire, elle l'est d'ailleurs à 97% des intercommunalités.

Il s'agit donc d'une taxe, qui est due même si le service n'est pas utilisé. Son montant sera précisé dans les taxes foncières. Elle concerne toute propriété soumise à la taxe foncière sur les propriétés bâties ou qui en est temporairement exonérée. Elle s'applique au propriétaire et à l'usufruitier du bien. Si le bien est loué, le propriétaire peut en récupérer le montant dans les charges locatives.

Cette taxe sera perçue avec les impôts fonciers par les services fiscaux. **Les taux sont votés chaque année, pour recouvrer les sommes appelées par les syndicats d'Argentan et du Merlerault.**

Les taux ont été votés lors de la réunion du 10 avril 2018 du Conseil Communautaire. **Ils ont été harmonisés au mieux** en fonction des services existants dans les 24 communes qui composent le territoire de la CdC.

En tout état de cause, la Communauté de Communes ne percevra pas plus que ce que coûte le service. Le produit attendu couvre le coût du service demandé par l'ensemble des deux syndicats de ramassage et traitement des ordures ménagères.

Le coût global du service que doit reverser la CdC aux deux syndicats s'est élevé en 2018 à 1 157 005 €.



Le calcul du montant de la T.E.O.M. :

La TEOM est calculée sur la moitié de la valeur locative cadastrale de la propriété.

Le montant des bases utilisées est fourni par les services fiscaux au cours du premier trimestre chaque année.

La Communauté de Communes a décidé lors du vote de la mise en place de la TEOM de plafonner la valeur locative servant de base au calcul, à deux fois la valeur locative cadastrale moyenne de chaque commune.

Le montant de la taxe s'obtient en multipliant cette valeur par le taux de la TEOM voté chaque année.

La difficulté était de trouver une solution médiane afin de couvrir le coût, en fonction des bases foncières, tout en tenant compte du service effectué.

Il a donc été voté que :

- Cinq zones seraient créées, en fonction du service effectué
- La valeur locative serait plafonnée à deux fois la valeur locative cadastrale de chaque commune

Pour 2018, année de mise en place de la TEOM les taux seront appliqués ainsi :

Zone 1 - Sées urbaine > 2 ramassages OM + 1 ramassage tri sélectif en porte à porte	18,40 %
Zone 2 - Mortrée > 1 ramassage OM + 1 ramassage tri sélectif en porte à porte	19,20 %
Zone 3 - Chailloué (hors Neuville et Marmouillé), Almenêches, Montmerrei, Francheville, Mortrée > 1 ramassage OM en porte à porte	13,40 %
Zone 4 - zone rurale > Apport volontaire	11,10 %
Zone 5 - zone entreprises	5,75 %

Des évolutions dans le traitement des déchets :

Le maître d'œuvre pour la construction de la future déchetterie dans la ZA de Sées a été désigné : il s'agira de ANTEA group. Il reste à définir le type de structure, en bennes ou en stockage à plat.

La décision finale sera prise avant la fin de l'année, pour le début des travaux courant 2019.

D'autre part la tendance, suivie par le SITCOM d'Argentan, en direction d'une extension du tri aux emballages plastiques et contenants alimentaires actuellement collectés avec les ordures ménagères pose question.

Le SMRTOM du Merlerault va donc candidater auprès des éco-organismes afin de percevoir les aides financières permettant de suivre ce mouvement, déjà amorcé par l'augmentation programmée de la TGAP (Taxe Générale pour l'Activité Polluante).

Ces aides porteront sur l'adaptation des points de collecte, mais aussi sur la communication qui sera indispensable afin de relever ce défi supplémentaire vers le «zéro déchets».



INITIATIVES



Un futur parc touristique d'immersion... à Chailloué !

Thierry Bourré, directeur technique, Julien Prévost-Merlin initiateur du projet, et Sébastien Rétaux directeur financier

Le projet Rustik est un concept novateur et audacieux, qui s'inscrit dans le cadre du développement de l'activité touristique locale Ornaise, un projet que la communauté de communes des Sources de l'Orne soutient depuis son origine.

Le visiteur n'est pas un spectateur, il est acteur de sa propre aventure.

Un espace de 37 hectares, entièrement thématisé et reconstituant un royaume médiéval fantastique (village avec taverne, halles, et de nombreuses autres structures) permettra de créer le théâtre d'aventures épiques. **Le parc Rustik proposera de transposer la vie que les jeunes et leurs parents peuvent voir au travers des jeux vidéo, des films ou séries télévisées** pour leur permettre de s'immerger et d'interagir dans ces époques qu'ils affectionnent le temps de courts séjours.

Sur trois thématiques (chevaliers, romains, vikings) **le visiteur pourra être acteur de son séjour, costumé, avec une quête à réaliser. 150 missions ont été scénarisées**, sur quatre grands thèmes : épique, énigmatique, romantique, fantomatique, où chacun devra trouver des indices et pourquoi pas le trésor !

Les dizaines de figurants-acteurs donneront vie au récit dans lequel chaque visiteur pourra prendre sa place en toute liberté.

L'espace immersif sera interactif dans son intégralité : restauration, hébergement, transports, seront contextualisés pour qu'**aucun anachronisme ne vienne perturber la qualité de l'immersion des visiteurs**. C'est là toute la nouveauté de ce concept : une qualité d'accueil qui permet d'individualiser « l'expérience d'immersion ».

Un espace qui n'attendait que ce projet

C'est sur **le site des anciennes carrières de Chailloué**, site industriel inactif depuis les années 1960 appartenant à Thierry Bourré, que l'implantation se réalisera : magique, boisé, vallonné, coupé du monde : c'est comme une bulle temporelle qui n'attendait que ce projet...

Le site sera facile d'accès au croisement des autoroutes A28 et A88 à moins d'une heure de Caen, de Rouen, du Mans, mais aussi à 2 heures de Paris. Et au-delà de la région, il se veut d'ampleur nationale, voire davantage, compte tenu de sa proximité avec l'Angleterre ou la Belgique.

L'anticipation d'un projet crée souvent des inquiétudes, fait naître des rumeurs... Mise au point avec Julien Prévost-Merlin et Thierry Bourré, respectivement créateur et directeur technique du projet Rustik :

C'est un espace public qui va être perdu

FAUX

Le site a toujours été un lieu privé, depuis son exploitation par les chemins de fer de l'ouest au 19e siècle, en passant par son industrialisation après 1904 jusqu'à son abandon en 1961. Thierry Bourré en est le propriétaire le plus récent depuis 1995.

La construction du parc va détruire la biodiversité du site

FAUX

Avec une exploitation touristique, l'exploitation forestière va changer : cela permettra de mettre en valeur certaines particularités naturelles du site. Lors de la phase de construction, la coupe d'arbres sera limitée en nombre : il s'agira surtout de débroussaillage permettant la construction des bâtiments. Par ailleurs un inventaire faunistique et floristique est en cours.

Le parc sera créateur d'emplois locaux

VRAI

A l'ouverture est prévue l'embauche de 15 emplois fixes en CDI pour diriger et faire fonctionner le parc à l'année, tandis que 35 saisonniers les rejoindront sur avril-septembre. L'idée est de garder des jeunes sur le territoire, ou inciter ceux qui étaient partis à y revenir avec leurs compétences.



Il y aura des nuisances importantes pour les riverains

FAUX

Des nuisances certes, mais seuls 450 visiteurs sont attendus la première année sur un espace de 37 ha (1500 visiteurs maximum à terme) ce qui amène le niveau de décibels largement sous le seuil légal. De plus un double bandeau végétal va encore atténuer les bruits provenant du site. Côté passage routier, 95% des arrivées se feront via la départementale, où un aménagement routier sera créé, ce qui permettra avantagement de limiter la vitesse à l'entrée de Chailloué.

Le parc sera un site à vocation historique

FAUX

Le concept de Rustik est de se distinguer par le côté médiéval fantastique, sans que des « règles historiques » interviennent. On retrouvera toute l'excentricité des univers télévisuels fantastiques pour le loisir et l'aventure. C'est ce qui différencie aussi Rustik des parcs où l'on est simple spectateur.

Des retombées sont à prévoir sur le territoire

VRAI

Il y a plusieurs axes de développement, dont le « cercle Rustik » qui vise à une labellisation et un accompagnement de gîtes et chambres d'hôtes volontaires. L'idée est de limiter au départ l'hébergement sur le parc, ce qui devrait inciter les hôtes potentiels à se rapprocher les hébergeurs locaux qui joueraient le jeu de rester proche de l'esprit du parc.

L'opération « seigneur Rustik » va être renouvelée pour satisfaire tous ceux qui veulent adhérer au projet via l'achat de parts à 500€ défiscalisées. Elle aura lieu durant le dernier trimestre 2018.



GENS D'ICI

Morgane Fournier, à la conquête du désert

On croise parfois cette jeune femme de 26 ans, originaire de la Somme, derrière son étal au détour d'un marché du terroir, sous l'étendard «les légumes du désert»... Et il est vrai que ça intrigue le passant... L'occasion ici d'en savoir plus sur une jeune exploitante avec une vision novatrice de son métier.

Comment en êtes-vous arrivée à vous installer dans l'Orne, au Château d'Almenèches ?

Je suis arrivée ici il y a 3 ans pour mon stage de fin d'étude à l'IFPC (Institut Français des Productions Cidricoles) à Sées. A l'issue du stage, j'ai travaillé un an pour l'association «maraîchage sur sol vivant» qui a pour objet de faire avancer les techniques de culture qui veulent que ce soit le sol qui nourrisse la plante et non les apports (en gros la permaculture pour le grand public).

J'avais dans l'idée de m'installer dans plusieurs années mais j'ai réalisé que j'étais déjà formée, et que je connaissais le terrain en aidant les maraîchers. Cela ne m'a plus semblé si fou, en terme d'investissement, par le fait que j'avais l'énergie pour entreprendre, et surtout par la possibilité de travailler en plein air, sans avoir à retourner à un travail de bureau en restant technicienne. Et pour des raisons personnelles également...

J'ai donc commencé à chercher du terrain, et j'ai entendu dire que M. Leriche avait lancé l'idée d'accueillir un maraîcher sur la commune du Château d'Almenèches. Il s'est avéré qu'on avait des idées communes : créer de l'activité, et une volonté d'échanger (matière, matériel, temps de travail, compétence...) et tout est parti de là.

J'ai donc signé un bail agricole de 9 ans en avril 2017 ici au lieu-dit «le désert».

Quelles différences entre l'agriculture que vous pratiquez et une agriculture classique ?

Avec les techniques de maraîchage sur sol vivant on s'inspire de la forêt : c'est l'environnement naturel qui produit le plus de biomasse et de calories alors qu'elle se gère seule sans intervention extérieure.

Maintenant, comment atteindre ce niveau de fertilité dans nos champs, sachant que l'on fait pousser des légumes ? Et qu'est-ce qui différencie ce système



de nos systèmes agricoles, qui sont fertiles parce qu'on apporte énormément en engrais et qui produisent de gros rendements ?

Il y a l'idée qu'on peut minimiser ces intrants (engrais, pesticides...) et produire à terme tout autant avec plusieurs avantages : moins il y a de charges plus on gagne, et moins il y a d'intrants, moins on utilisera de carburant, et moins de gaz à effet de serre sera produit, c'est écologique.

Ce qui différencie un système agricole classique (en bio autant qu'en conventionnel), de la forêt ou la prairie c'est que le système classique s'appuie bien moins sur les mécanismes biologiques du sol pour nourrir la plante, et que l'on apporte artificiellement en engrais pour produire de gros rendements.

Mais plus on travaille les sols sans apport de matière organique, plus la vie du sol s'amenuise. Il est temps de trouver un nouvel équilibre, ce que propose le mode de culture en sol vivant.

Concrètement on travaille le sol le moins possible, on couvre pour le protéger du soleil, pour que l'humidité reste et que la vie puisse se développer à l'instar de cette forêt où il n'y a pas de terre nue.



Un autre avantage est que cela ne nécessite quasiment aucun désherbage et limite les problèmes d'insectes ravageurs.

Étant encore en conversion bio, je dois néanmoins jongler entre les deux systèmes mais dans 5 ou 6 ans tout devrait revenir à l'équilibre avec l'ajout de paille ou de fumier paillieux.

Avec l'organisation de portes ouvertes, il y a une volonté d'ouverture sur le « grand public » ?

Il y a en effet un esprit de transmission des connaissances, libres, gratuites et accessibles.

J'ai été formée à développer des visites de fermes, filmer ces visites pour les diffuser sur internet. Le but est aussi de développer des points d'expérimentation dans toute la France et d'échanger sur les pratiques, et je pense donc que si on enferme la connaissance on avan-

cera moins vite dans cet objectif.

Il y a bien sûr un aspect commercial car j'ai besoin de me faire connaître mais aussi de parler de ce qui me passionne ! Les visiteurs sont intéressés par les portes ouvertes annuelles, car ils sont friands d'apprendre des techniques pour les reproduire chez eux. Cela permet aussi casser une image d'un bio cher destiné aux catégories aisées. Le prix ne doit pas être un frein à ce que les gens mangent correctement.

Les ventes hebdomadaires à la ferme sont organisées avec l'idée que les gens découvrent l'exploitation sur place, ce qui favorise la discussion. Ils se rendent compte que le prix des produits sont quasi équivalents qu'en supermarché, voire moins sur certaines variétés rares, avec la différence de la saveur et de la qualité nutritionnelle !

Des gens m'ont confié qu'ils se remettaient à manger certains légumes qu'ils ne consommaient plus !



Sous le paillis, le sol reste humide et protégé

Les légumes du désert

Lieu-dit le désert, Le château d'Almenèches
06 18 62 55 34

Vente à la ferme

> Mercredi et vendredi de 17h à 19h
Tomates, salades, poivrons, choux, carottes...

En savoir plus : www.maraichagesolvivant.org

ALMENÊCHES
AUNOU-SUR-ORNE
BELFONDS
LA BELLIERE
BOISSEI-LA-LANDE
BOITRON
LE BOUILLON
BURSARD
LE CERCUEIL
CHAILLOUÉ
LA CHAPELLE-PRÈS-SÉES
LE CHÂTEAU-D'ALMENÊCHES
ESSAY
LA FERRIÈRE-BÉCHET
FRANCHEVILLE
MACÉ
MÉDAVY
MONTMERREI
MORTRÉE
NEAUPHE-SOUS-ESSAI
SAINT-GERVAIS-DU-PERRON
SAINT-HILAIRE-LA-GÉRARD
SÉES
TANVILLE

MÉMO

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

2, rue Auguste Loutreuil 61500 SÉES
02 33 28 88 87
cc-sourcesdelorne@orange.fr

ASSAINISSEMENT

Léonard MONNIER
Technicien Assainissement collectif
et Eau potable
02 33 31 22 21 / 07 87 69 95 96
leonard.monnier@cc-sourcesdelorne.fr

Cédric LETORT
Technicien SPANC
02 33 26 31 16 / 06 72 53 25 93
spanc@cc-sourcesdelorne.fr

PETITE ENFANCE

Carine LECHAT : 02 33 32 22 27
petite-enfance-paysdesees@orange.fr

RAM

Marion LEMAITRE
06 79 74 14 30
ram-sdlo@orange.fr

MARPA

Francette PAISANT : 02 33 12 97 54
marpa-dupays-demortree@orange.fr

Camille ROULLIER

Technicien Rivières et bassins versants
06 45 28 19 38
camille.roullier@cc-sourcesdelorne.fr

SERVICES TECHNIQUES

Régis ROLAND
Services techniques
06 78 83 67 35
st-dessourcesdelorne@orange.fr

Patrick TRONCHOT
Travaux et Voirie
02 33 28 28 31 / 06 87 11 71 72
patrick.tronchot@cc-sourcesdelorne.fr

OFFICE DE TOURISME DES SOURCES DE L'ORNE

02 33 28 74 79
tourisme@cc-sourcesdelorne.fr